

Agence de l'eau Rhin-Meuse
Monsieur le Directeur Général
Marc HOETZEL
"Le Longeau" - Route de Lessy - Rozérieulles
BP 30019
57161 MOULINS LES METZ CEDEX

Strasbourg, le 18 septembre 2018

Monsieur le Directeur Général,

Suite à la publication des données ERMES, de l'état de qualité de la nappe phréatique d'Alsace et des aquifères du Sundgau, l'Agence de l'eau et la Région Grand Est ont initié avec les représentants de l'Etat et la Chambre d'agriculture Alsace, une réflexion pour construire des contrats de solutions territoriaux en vue d'inverser la tendance à la hausse des teneurs en pesticides dans la nappe.

Par la suite, les organismes stockeurs, l'organisation professionnelle de l'agriculture biologique en Alsace, la CUMA Grand Est, le SAGE ILL-NAPPE-RHIN et les producteurs / distributeurs d'eau potable ont été invités à contribuer aux réflexions du groupe de travail.

Depuis 2010, la CLE du SAGE ILL-NAPPE-RHIN réunit deux fois par an l'ensemble des producteurs et distributeurs d'eau potable présents sur le périmètre du SAGE. L'objectif est de les mobiliser/fédérer sur les enjeux de protection et reconquête de la qualité de la nappe phréatique d'Alsace.

Les producteurs / distributeurs d'eau potable ont exprimé leurs engagements et leurs demandes dont le SAGE se fait le relais. Vous trouverez leur note jointe à ce courrier.

Un des engagements phare est d'assurer la continuité des actions d'ores et déjà mises en œuvre dans le cadre des plans d'actions de reconquête des aires d'alimentation de captages prioritaires ou la prise en charge de la maîtrise d'ouvrage des contrats de solutions locaux.

Afin de pouvoir l'assurer dans les meilleures conditions, les producteurs / distributeurs d'eau potable sollicitent l'AeRM et la Région Grand Est pour étudier les options suivantes :

Mettre en place des postes mutualisés à l'échelle de territoires regroupant plusieurs captages dégradés ou stratégiques voire, un poste d'appui technique et juridique à l'échelle de la nappe phréatique d'Alsace et des aquifères du Sundgau;

En effet, les collectivités ne peuvent pas assumer, d'un point de vue financier, technique ou humain, la charge de travail inhérente à la mise en place de ces plans d'actions.

Elles souhaitent également pouvoir mettre en place, avec l'appui financier de l'AeRM, des actions préventives sans être forcément concernées par une dégradation à ce jour.

L'intégralité des producteurs / distributeurs d'eau potable insiste sur la nécessité de prendre en compte toutes les eaux souterraines exploitées afin d'assurer une préservation sur du long terme de la ressource et ne pas se concentrer uniquement sur les captages dégradés. Le risque existe, qu'à terme, l'intégralité des captages soient dégradés.

Etudier la possibilité juridique d'aides conditionnées.

Les producteurs / distributeurs d'eau potable sont prêt à s'engager pour la maîtrise d'ouvrage des plans d'actions à l'échelle des captages dégradés ou stratégiques à condition qu'ils soient partie - prenante de l'attribution des aides aux prestataires de service voire, qu'ils soient destinataires des aides afin de les attribuer si et seulement si le bilan des actions mises en œuvre à l'échelle locale est jugé suffisant.

Définir des indicateurs de suivi communs.

Des indicateurs d'état ou de pression précis et calculables permettent d'assurer un suivi pertinent des actions mises en œuvre. La définition même de ces indicateurs nécessite une bonne connaissance technique de la problématique que n'ont pas toutes les collectivités et syndicats d'eau, maîtres d'ouvrage des contrats territoriaux. Les producteurs / distributeurs d'eau potable du périmètre du SAGE Ill-nappe-Rhin et du Sundgau demandent que des indicateurs soient définis à l'échelle territoriale et pour tous les captages dégradés afin d'assurer de manière efficace la maîtrise d'ouvrage et le suivi des plans d'actions.

L'enjeu est notamment de proposer des outils d'aide à la décision aux producteurs /distributeurs d'eau potable dans la maîtrise d'ouvrage des plans d'actions ou contrats de solutions territoriaux.

Les producteurs /distributeurs d'eau potable de la nappe phréatique d'Alsace et des Aquifères du Sundgau sollicitent ainsi l'aide de l'AERM et de la Région Grand Est pour :

- la mise en place et le financement de postes mutualisés (appui technique, juridique) à l'échelle de territoires regroupant plusieurs captages dégradés ou stratégiques voire, un poste à l'échelle de la nappe phréatique d'Alsace,
- l'étude de la possibilité juridique d'attribuer des aides conditionnées.

En vous remerciant très sincèrement pour l'examen de cette requête, je vous prie d'agréer Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma considération distinguée.

Bernard GERBER,
Président de la CLE du SAGE Ill-nappe-Rhin

Copies :

A M. Guirlinger, Président de la Commission environnement de la Région Grand Est.

Dossier suivi par Stéphanie GRIES , Région Grand Est

A M. Marc HOETZEL, Directeur Général de l'AeRM

Dossier suivi par Corinne Pelouin, AeRM

Aux représentants des producteurs / distributeurs d'eau, co-signataires du courrier :

Michel HABIG - Président du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable Ensisheim / Bollwiller et environs et Olivier LABORIE, son directeur.

Maryvonne BUCHERT, adjointe au maire de la Ville de Mulhouse et Denis PARMENTIER, chef de service eaux et travaux de la Ville de Mulhouse et directeur du Syndicat Mixte du barrage de Michelbach.

Denis HOMMEL, Président du SDEA et Florian SIMONIN, directeur du territoire Alsace Centrale du SDEA.

Dominique SPRINGINSFELD, Vice-président de la Communauté de Communes Sundgau et Jérôme MIRBACH, Mission eau.

Béatrice BULOUE, Vice -Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg et Nathalie PASQUET, cheffe du service de l'Eau et de l'Assainissement.

Mathieu THOMANN, Vice-Président de Colmar Agglomération et Franck JOST, directeur du service environnement et du développement durable.